LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES



academie.nantes@cgt-ep.org

LE CALENDRIER MAGIQUE

Le métier d'enseignant a toujours signifié avoir un rythme de travail quelque peu particulier, avec des soirées de réunions, des copies corrigées le week-end, des cours à refaire tout en étant officiellement en vacances.

Désormais, le temps n'est plus une limite, l'enseignant·e n'a plus d'entraves...

Faire cours tout en encadrant la préparation du grand oral ? Pas de problème. Boucler l'année même si les jeunes sont en stage ? Facile! Enseigner l'empathie pendant un atelier d'alimentation équilibrée? Simple comme bonjour... Bientôt, l'ubiquité avec les formations du soir pendant les conseils de classe.

Sauf si nous faisons front contre cela.

Pour le Bureau Régional CGT-EP, Sarah Conquer et Vanessa Robert

INFOS 2nd DEGRÉ



>> ST LOUIS SAINT-NAZAIRE **CHANGEMENT DE DIRECTION: Une respiration**

ADAME COIRIER, nouvelle directrice du collège lycée saint-Louis Saint-Nazaire semble vouloir « remettre l'église au centre du village » ou plus exactement le droit au centre des décisions prises dans l'établissement.

En effet, ces dernières années la CGT avait soulevé de nombreux manquements au Code du travail, ces pratiques managériales ont fait l'objet de deux enquêtes : l'une il y a deux années faite par l'inspecteur du travail en charge de l'établissement et la seconde faite à la demande du CSE en exercice le 6 décembre 2022 conformément aux dispositions du Code du travail. Un expert indépendant a restitué au CSE un rapport le 31 mai 2023, ce dernier est accablant pour notre ancienne direction. De nombreux dysfonctionnements ont été relevés et repris par l'inspection du travail.

Tout ceci a contribué à générer du mal être, de la souffrance pour la communauté de travail. In fine, cette situation a fini par décider la tutelle, un peu tardivement, à prendre ses responsabilités et à « muter » le directeur. Nous souhaitons bon courage pour les collègues de Redon qui en ont hérité.

Saint-Louis, pour sa part, semble revenir dans le chemin du droit français et ne peut que s'en féliciter. Mais soyons vigilant·es.

Affaire à suivre...

INFOS SALARIÉ·ES OGEC

>> PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ Ne restez pas seul•es!

YLVIE était personnel OGEC dans l'ensemble St Félix Lasalle de Nantes. Après 39 années de bons et loyaux services, elle se retrouva en congé maladie, à cause de son travail. Sylvie fut majoritairement employée les 15 dernières comme technicienne de surface. La répétition des gestes, pour nettoyer les Sylvie Barbereau vitres par exemple, a eu raison de ses épaules. Elle avait



subi déjà en 2011 une opération et la médecine du travail avait notifié qu'il ne fallait plus lui donner certaines taches. Las, sa chef de service ne tint pas compte de cette demande. Ce fut une période de souffrance physique et morale pour Sylvie qui serrait les dents.

Malheureusement, ce qui devait arriver arriva : les deux épaules lachèrent et Sylvie dut retourner se faire opérer.

La section syndicale CGT s'est emparée du dossier et a accompagné notre collègue à l'inspection du travail et à la médecine du travail. Cela a pris un peu de temps du fait de l'ancienne direction qui protégeait la cheffe de service.

Heureusement, nous avons connu un changement de direction avec un directeur plus ouvert à la discussion et à l'empathie.

L'OGEC n'avait plus un temps plein à proposer, dans le champ de ce qui était possible pour Sylvie.

Nous avons obtenu un licenciement avec un chèque conséquent mais correspondant à la loi. Notre collègue qui a encore 2 années à travailler pour pouvoir partir à la retraite a vu l'entièreté de ses droits respectés.

Cela ne remplacera pas ses épaules mais c'est du baume au cœur après la maltraitance subie.

Moralité : ne jamais rester seul·e ! Syndiquez-vous.



Prenez contact avec vos représentant·es



INFOS AGRI



Barbara Ch<mark>auveau, Elue nationale CCM</mark>

>> LES PASSERELLES FNTRF | F MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

E DÉCRET N°2016-1021 DU 26 JUILLET 2016 permet aux enseignants en catégories 2 (certifiés) et 4 (PLP) de l'enseignement agricole privé de candidater sur des postes de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation nationale (et inversement). Les passerelles :

Les enseignants de catégorie 4 peuvent candidater uniquement sur des postes en lycée professionnel. Les enseignants de catégorie 2 sur des postes dans les collèges ou lycées d'enseignement général et technologique.

>> Tu peux candidater sur un ou plusieurs postes en relation avec ta discipline d'origine, sous réserve que celle-ci permette d'enseigner dans l'Éducation nationale et soit validée par l'inspection.

Il faut suivre le calendrier des mutations : contacte la CGT. Le contrat:

Lors de ton passage au MENI, tu conserves ton statut et ta rémunération mais tu abandonnes ton contrat « Agri » pour signer un nouveau contrat « Educ Nat ».

Lorsque tu viens de l'agricole, il faut savoir que tu n'as aucune priorité et que ton dossier sera traité en avant dernière position, seulement devant les collègues du public qui demandent une mise à disposition.

Nous avons des représentants dans les commissions de l'emploi départementales des 5 départements de notre région et à la commission académique. Il est impératif de faire suivre ton dossier, même si ce n'est pas une garantie d'obtenir satisfaction in fine. Suivant les matières, les réalités diffèrent.

Pour plus d'info, nous contacter.





>>> Prenez contact avec vos représentant·es

Ce bulletin académique est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer articles (1500 signes) ou brèves (6 à 700 signes) sur vos réalités.

>> INSCRIPTIONS AUX CONCOURS 2024 <<

(CRPE, Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP)

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignant·es sont ouvertes jusqu'au 7 décembre 2023 - 12h (heure de Paris) > www.devenirenseignant.gouv.fr

INFOS 2nd DEGRÉ

>> ASSASSINAT DE DOMINIQUE **BERNARD:** DRÔLE D'HOMMAGE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIOUE

E GOUVERNEMENT, suite à l'assassinat de notre collègue, avait annoncé un temps de concertation des personnels le lundi suivant l'évènement, de 8 h à 10 h. Très vite, l'enseignement catholique communiquait à l'attention des chefs d'établissements pour leur signifier qu'ils pouvaient faire comme



ils voulaient. Résultat : dans une majorité de structures, ce fut **l'hypocrisie totale.** Ainsi, à Don Bosco de Mayenne, le directeur envoyait le dimanche à la communauté un mail qui disait :

« L'éducation est une arme de paix, indispensable à la formation des citovens de demain. C'est pourquoi demain lundi, comme dans tous les établissements en France, nous prendrons le temps pour cet hommage, auquel nous associerons toutes les victimes des attentats en Israël et dans le monde.

Concrètement, à Don Bosco, suite au conseil de direction qui s'est tenu ce matin, compte tenu de la réalité mayennaise et en particulier des transports scolaires, nous faisons le choix d'accueillir et d'assurer les cours normalement demain matin dès 8h (contrairement aux annonces gouvernementales). »

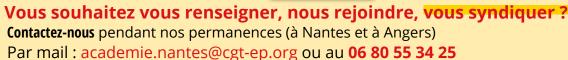
Une minute de silence avait été décidée le même jour à 14 h partout en France. Certains chefs d'établissements au même moment ou dans la foulée ont « proposé » un temps de prière pour les élèves et les adultes, comme ce fut le cas à l'Immaculée Conception de Laval. Le meilleur moment pour séparer celui qui croyait au ciel de celui qui n'y croyait pas.

Tout ceci a profondément choqué une bonne partie des collègues et outré bon nombre de parents, attristés et blessés que leur simple « humanité » ne soit pas prise en compte.

La CGT a remonté tous ces exemples au rectorat et au ministère.

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE** ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE















Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web: https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdelaLoire/

